

# **L'immigration et la pérennité du français au Québec.**

*Marc Termote*

Selon le mandat qui nous a été accordé, notre rapport doit tenter de répondre à quatre questions. Comme celles-ci sont remarquablement pertinentes, précises et significatives, nous avons articulé notre présentation en fonction de ces quatre questions. Notre rapport comporte donc quatre parties : (1) l'immigration comme solution aux défis démographiques, économiques et linguistiques du Québec, (2) le renforcement de l'usage du français parmi les immigrants, particulièrement à Montréal, (3) la capacité d'accueil du Québec, et (4) l'impact de l'immigration temporaire. Une brève conclusion, dans laquelle nous nous permettrons de dégager quelques implications « politiques » de notre analyse, clôturera notre rapport.

## ***Première question : L'immigration comme solution aux défis du Québec***

Le Québec fait actuellement face à trois défis majeurs : un défi démographique (causé essentiellement par une sous-fécondité chronique), un défi économique (lié à une pénurie de main-d'oeuvre, partiellement due à cette même sous-fécondité), et un défi linguistique (celui d'assurer la pérennité de la langue française). Dans les pages suivantes, nous tenterons d'examiner dans quelle mesure l'immigration internationale peut apporter une solution pour relever ces défis.

### **1.1 L'immigration comme réponse au défi démographique**

Pour qu'une population puisse renouveler son effectif, il faut qu'en moyenne chaque femme donne naissance à au moins 2,1 enfants. Or, depuis 1971, soit depuis un demi-siècle, l'indice de fécondité a toujours été inférieur à ce seuil de renouvellement. Cet indice avait baissé jusqu'à 1,4 enfant par femme dans les années 1980, pour s'établir actuellement à 1,5 (un niveau légèrement supérieur à celui enregistré dans le reste du Canada).

Pendant longtemps cette sous-fécondité n'a guère affecté le nombre de naissances, parce que si chaque femme donnait naissance à moins d'enfants, cela était compensé par le nombre important de femmes en âge d'avoir des enfants (les femmes nées pendant le baby-boom des années d'après-guerre). L'apport des immigrantes doit également être pris en compte. Même si celles-ci ont en général une fécondité plus

élevée que les non-immigrantes, leur contribution à la fécondité québécoise dans son ensemble est restée longtemps relativement faible, mais avec la baisse des naissances parmi les femmes nées au pays, et avec la forte hausse de l'immigration au cours des trois dernières décennies, leur part dans le total des naissances au Québec a fortement augmenté : la part des naissances issues d'au moins un parent né à l'extérieur du Canada est passée de 13 % en 1980 à 32 % en 2020, et celle des naissances issues de deux parents nés à l'étranger est passée de 7 % à 21 % (ISQ, 2021a : 46).

L'indice de fécondité de 1,5 enfant par femme observé actuellement implique un déficit des naissances d'environ 33 000, c'est-à-dire qu'il faudrait enregistrer plus de 33 000 naissances supplémentaires pour que le comportement de fécondité de la population québécoise puisse assurer le renouvellement de son effectif. Ce chiffre de 33 000 est cependant une approximation, car il faudrait tenir compte de la répartition des naissances selon l'âge de la mère. Sous cette dernière réserve, au lieu des 82 000 naissances observées en 2020, on aurait donc dû en avoir 115 000 pour renouveler l'effectif de la population. En 1970, dernière année pour laquelle on a enregistré un indice de fécondité assurant le renouvellement de la population (2,1 enfants par femme), le Québec avait connu quelque 96 000 naissances, pour une population s'élevant à 6,1 millions. En 2020, la population québécoise atteignait 8,6 millions, soit une croissance de 41 %. Si le nombre de naissances avait crû au même rythme, on aurait donc dû observer 135 000 naissances en 2020. Le montant de 115 000 naissances calculé pour assurer le renouvellement en 2020, et donc le déficit des naissances de 33 000, est probablement une sous-estimation.

Il semble exclu qu'après un demi-siècle de sous-fécondité, le comportement de reproduction manifesté par la population québécoise se modifie subitement pour rejoindre le seuil de renouvellement. À l'instar de la quasi-totalité des sociétés dites développées, le Québec semble avoir adopté de façon durable un comportement malthusien impliquant en moyenne moins de deux enfants par femme. Certains pays européens, comme l'Espagne et l'Italie, sont même rendus à 1,2-1,3 enfant par femme. L'expérience a démontré qu'une politique nataliste ne peut avoir que des effets minimes et temporaires (l'exemple des « bébés-bonus » du gouvernement Bourassa est éloquent à cet égard). Même des pays qui avaient pendant longtemps adopté une politique familiale très intense, comme la France et certains pays scandinaves, connaissent maintenant une baisse significative de leur indice de fécondité. On peut d'ailleurs s'interroger sur les implications éthiques de telles politiques, par lesquelles on demande à une minorité de personnes (les femmes non stériles, dont le conjoint n'est pas stérile, et dont la vie affective et les conditions matérielles sont favorables)

d'assumer une charge considérable qui hypothèque souvent une grande partie de leur vie. Outre ce problème de justice et d'équité sociale se pose un problème moral : n'est-il pas insultant de proposer à une femme de « faire » un enfant en échange d'un certain montant d'argent ?

Il nous faut donc accepter que cette sous-fécondité québécoise (qui se situe aux alentours de la moyenne des pays dits « développés ») est là pour rester. Un tel comportement a pour conséquence immédiate que les mouvements migratoires (internationaux et inter-provinciaux) jouent un rôle croissant dans l'évolution démographique du Québec. Au début des années 1970, lorsque l'indice de fécondité n'était encore que légèrement inférieur au seuil de renouvellement, la croissance démographique était dominée par l'accroissement naturel. Par exemple, en 1972, le taux d'accroissement « naturel » (naissances moins décès) de la population s'élevait à 7,4 pour mille, alors que le taux de croissance total était de 5,9 pour mille. Au cours des dernières années, le taux d'accroissement naturel a été anémique (1,8 pour mille en 2018, 0,9 pour mille en 2020) et l'évolution démographique a été dominée par les mouvements migratoires (un taux d'accroissement migratoire de 9,7 pour mille en 2018 et de 1,6 pour mille en 2020, cette chute étant due en grande partie à la pandémie du coronavirus).

En ce qui nous concerne, il importe évidemment de distinguer au sein de l'accroissement migratoire ce qui relève de l'immigration internationale. Au cours des années 1970, et jusqu'au début des années 1980, le taux d'accroissement migratoire (le plus souvent négatif) était dominé par les migrations inter-provinciales déficitaires, alors que depuis le tournant du siècle, le taux d'accroissement migratoire est fortement positif (variant entre 3,0 et 5,5 pour mille, résidents non permanents exclus) et dominé par l'immigration internationale. Les dernières données disponibles (ISQ, 2021a : tableau 1.1, pp. 16-17) sont éloquentes à cet égard. En 2019, l'accroissement migratoire international (immigrants moins émigrants) représentait 32 % de l'accroissement de la population du Québec, et le solde des résidents non permanents 56 %, pour un total de 88 %, l'accroissement naturel comptant pour 15 %. En 2020, le solde des non-permanents avait beaucoup baissé (suite à la pandémie), mais le pourcentage total des permanents et des non-permanents s'élevait encore à 85 % (34 % pour l'accroissement naturel et -19 % pour l'accroissement migratoire inter-provincial). Pour les deux premiers trimestres de 2021 (derniers chiffres publiés), ce total était de 72 % (25 % pour l'accroissement naturel).

La croissance de la population québécoise dépend donc aujourd'hui essentiellement de la migration internationale, et plus précisément de l'immigration internationale, puisque l'émigration internationale est très faible (environ 8000 par an). Le nombre d'immigrants internationaux a plus que triplé au cours des 60 dernières années : il s'élevait à 15 000 en 1961 et a varié entre 49 000 et 55 000 au cours de la période 2010-2018. En termes de taux d'immigration, c'est-à-dire en rapportant le nombre d'immigrants à l'effectif de la population, on a assisté à un doublement : de près de 3 pour mille en 1961 à un peu plus de 6 pour mille en 2010-2018. Au cours des dernières années cette tendance de long terme à la hausse s'est cependant arrêtée : 41 000 en 2019, 25 000 en 2020, suivi d'un redressement en 2021 (19 000 au cours du premier semestre, soit près du double du chiffre enregistré au premier semestre de 2020).

Outre les immigrants qui viennent s'établir au Québec après avoir acquis le droit à la résidence permanente, il faut tenir compte des résidents non permanents, c'est-à-dire ceux qui ont obtenu le droit de s'installer temporairement (surtout les travailleurs temporaires, les étudiants internationaux et les demandeurs d'asile). Pendant longtemps leur accroissement annuel a été relativement faible (il a même diminué au cours des années 1990-1997), le plus souvent de l'ordre de quelques milliers. L'effectif de ces résidents non permanents a cependant explosé depuis 2016 : alors que la moyenne annuelle était inférieure à 3000 pendant les années 2010-2015, le solde de ces immigrants « temporaires » s'est élevé à près de 13 000 en 2016 pour croître jusqu'à près de 62 000 en 2019 (ce solde est cependant devenu négatif en 2020, essentiellement à cause de la pandémie). Quand on constate qu'au cours de la dernière année « non pandémique » (2019), le nombre de ces nouveaux résidents non permanents dépassait de 50 % le nombre d'immigrants traditionnels (ceux avec droit de résidence permanente), on ne peut donc aujourd'hui continuer de faire abstraction de ces résidents non permanents. Puisque la quatrième section de notre rapport est consacrée spécifiquement à cette immigration « temporaire », nous consacrerons l'essentiel des prochaines pages à la seule immigration de résidents permanents, tout en intégrant les résidents non permanents dans l'analyse lorsque cela s'avérera pertinent.

Les informations que nous venons de rappeler au début de ce rapport sont bien sûr amplement connues, mais il nous semblait nécessaire de préciser les paramètres quantitatifs dont il faudra tenir compte pour évaluer dans quelle mesure l'immigration internationale pourrait répondre aux nombreux défis démographiques auxquels doit faire face la société québécoise. Ces défis portent sur les questions suivantes : (a) dans quelle mesure l'immigration peut-elle assurer la croissance de la population ? (b)

dans quelle mesure peut-elle assurer le poids démographique (et donc politique) au sein du Canada ? et (c) dans quelle mesure peut-elle freiner, voire renverser, le vieillissement de la population ? Pour pouvoir répondre à ces trois questions, il faudrait cependant connaître les objectifs démographiques poursuivis : quel taux de croissance entend-t-on atteindre ? compte-t-on maintenir le poids démographique du Québec au sein du Canada ? comment définit-on le vieillissement démographique (par la part des 65 ans et plus, par l'âge moyen de la population, etc.) et quels sont les buts visés en la matière ? En d'autres termes, il faudrait disposer d'une politique de population. Or, à notre connaissance, aucun gouvernement n'a présenté explicitement une telle politique. Il nous faudra donc avancer des hypothèses et se contenter de dégager des marges de manoeuvre, c'est-à-dire tenter de déterminer jusqu'où l'immigration peut avoir un impact en matière de taux de croissance, de poids démographique du Québec et de vieillissement de la population.

### **1.1.a Immigration et croissance démographique**

Dans les pages précédentes, nous avons déjà pu introduire certains éléments importants lors de la présentation de ce qu'il est convenu d'appeler l'immigration de remplacement. Il importe maintenant de tenter de préciser comment l'immigration peut apporter une contribution à un objectif de croissance déterminé.

Si, comme nous l'avons montré, l'immigration a pris une part croissante dans la croissance de l'effectif de la population québécoise, ce n'est pas tant à cause d'une forte hausse de l'immigration qu'à cause d'une baisse marquée de l'accroissement naturel. L'impact de la baisse de la fécondité sur le nombre de naissances a commencé à se manifester depuis 1990, année où l'on a enregistré quelque 98 000 naissances et 49 000 décès, et donc un accroissement naturel (excédent des naissances sur les décès) de 49 000 unités. Depuis lors, la tendance est nettement à la baisse, particulièrement depuis la dernière décennie : en 2019, l'accroissement naturel avait baissé à 17 000, suite à une baisse du nombre de naissances (84 000), conséquence de la sous-fécondité, et à une hausse du nombre de décès (68 000), conséquence du vieillissement de la population induit par cette même sous-fécondité et par l'augmentation de l'espérance de vie (un gain de plus d'un an tous les cinq ans). Les chiffres de 2020 ne sont pas significatifs à long terme, à cause de la mortalité due à la pandémie (75 000 décès); ceux du premier semestre de 2021 laissent entrevoir une légère remontée, tout en révélant une nette baisse de l'accroissement naturel par rapport à celui observé en 2019.

Les dernières prévisions démographiques de Statistique Canada, publiées en 2019, ne sont guère « optimistes » quant à l'évolution future de l'accroissement naturel au Québec. Tous les scénarios envisagés, sauf un, aboutissent à un excédent négatif des naissances sur les décès. Le scénario de faible croissance implique un accroissement naturel négatif dès 2023-2024, et les cinq scénarios de croissance moyenne conduisent à une lente décroissance de cet accroissement naturel jusqu'à devenir négatif en 2030-2031. Seul le scénario de croissance forte, plutôt utopique (car basé sur une remontée forte et rapide de la fécondité), produit un accroissement naturel positif.

L'implication de cette décroissance de l'accroissement naturel, liée à une baisse tendancielle du nombre de naissances et à une hausse tendancielle du nombre de décès, est que la part de 15 % que représentait l'accroissement naturel dans l'accroissement total de la population québécoise en 2019 va fort probablement continuer à baisser. Et corrélativement, que la part de 88 % que représentaient les entrées internationales (32 % pour les immigrants et 56 % pour les résidents non permanents) dans l'accroissement total de la population québécoise continuera à augmenter. En d'autres termes, on s'achemine vers une situation où la totalité de la croissance de la population québécoise dépendra de l'immigration (à la fois avec résidence permanente et avec résidence non permanente). De plus en plus, ces immigrants (permanents ou non) remplaceront les naissances manquantes. Cependant, comme nous le verrons ultérieurement (en 1.1.c), cette substitution ne peut être que partielle.

Une telle évolution implique aussi que, si l'on entend maintenir le (faible) taux d'accroissement total de la population québécoise actuellement observé, il faudra, pour contrer la baisse tendancielle de l'accroissement naturel, nécessairement augmenter le nombre actuel d'entrées internationales (permanentes ou non). Si l'accroissement naturel de 17 000 enregistré en 2019 (les chiffres correspondants pour les dernières années ne sont guère significatifs, à cause de la pandémie) était réduit à zéro, c'est de 17 000 qu'il faudrait augmenter les entrées internationales. En supposant que le solde migratoire inter-provincial demeure proche de zéro (- 3000 en 2019) et que le solde des résidents non permanents se maintienne au niveau élevé de 2019 (près de 62 000), il faudrait donc que le nombre d'immigrants internationaux (ceux avec résidence permanente) passe des 41 000 observés en 2019 à 58 000, si l'on entend maintenir la faible croissance actuelle de la population totale.

Une immigration internationale s'élevant à 58 000 personnes dépasserait l'effectif maximum enregistré au cours du dernier demi-siècle, soit 55 000 en 2012 (les années 2010-2018 avaient constamment enregistré plus de 50 000 immigrants par an, sauf en 2015). On peut cependant espérer que la baisse fort probable de l'accroissement naturel sera lente et que donc la hausse de l'immigration internationale qu'il faudrait poursuivre pour contrer cette baisse pourra être lente également.

Bien sûr, plutôt que de raisonner en termes de nombre d'immigrants, on pourrait envisager le taux d'immigration, c'est-à-dire le nombre d'immigrants rapporté à l'effectif de la population. Le niveau d'immigration internationale enregistré en 2019 implique un taux d'immigration de 0,5 %, alors qu'en 2012, ce taux s'élevait à 0,7 %. En appliquant ce dernier taux d'immigration à l'effectif de la population québécoise de 2019, on obtient un nombre d'immigrants de 58 000, soit un chiffre nettement supérieur aux 41 000 immigrants enregistrés au Québec cette année-là. En d'autres termes, le montant de 58 000 immigrants que l'on devrait progressivement atteindre au cours des prochaines années pour compenser la baisse graduelle de l'accroissement naturel correspond au montant que l'on aurait dû atteindre dès 2019 si l'on avait voulu garder constant le taux d'immigration internationale enregistré en 2012.

Nous pouvons donc conclure que si l'on entend maintenir la croissance de la population québécoise au niveau actuellement observé (avant la pandémie), il faudrait augmenter progressivement le nombre d'immigrants internationaux admis au Québec, pour atteindre quelque 58 000 immigrants, sans doute au rythme d'une augmentation annuelle moyenne d'environ 3 000. Par contre, si l'on voulait retrouver le taux d'immigration enregistré il y a une dizaine d'années (en 2012), la hausse de l'immigration devrait être beaucoup plus rapide.

On pourrait évidemment avoir pour objectif d'augmenter la croissance de la population québécoise, plutôt que de tenter de la stabiliser au niveau actuel. Dans ce cas, l'augmentation du nombre d'immigrants admis chaque année au Québec devrait bien sûr être beaucoup plus élevée (en supposant que les autres paramètres restent constants).

Quel que soit le rythme de l'augmentation du nombre d'immigrants que le Québec décide d'accueillir, il importe de veiller au rythme du traitement des dossiers : avec un délai moyen actuel de 31 mois pour un travailleur qualifié qui demande la résidence permanente, le risque est grand d'un décalage entre le profil du candidat et la demande sur le marché de l'emploi, sans oublier le coût humain d'un tel délai.

### 1.1.b Immigration et poids démographique du Québec

L'objectif d'une hausse du taux de croissance démographique du Québec ne semble guère faire partie des défis actuels, du moins explicitement. Une préoccupation majeure revient cependant régulièrement à l'avant-plan, celle de la place du Québec au sein de l'ensemble canadien. Le poids politique du Québec est largement fonction de son poids démographique. Or, la part du Québec dans l'ensemble de la population canadienne diminue constamment. Peu après la Confédération, le Québec comptait pour le tiers de la population canadienne. Cette part avait baissé à 27,9 % en 1971 et ne représentait plus que 22,5 % en 2021. Selon les dernières prévisions démographiques réalisées par Statistique Canada, le poids démographique du Québec devrait se situer tout juste au-dessus de 20 % en 2043 (Statistique Canada, 2019). Par contre, la part de presque toutes les autres provinces a augmenté et continuerait à croître (la part de l'Ontario est aujourd'hui proche de 40 %).

Une telle évolution a nécessairement une implication en termes de représentation politique. Le Québec a beau avoir obtenu récemment de pouvoir maintenir le nombre de députés fédéraux, ce nombre augmentera pour la plupart des autres provinces, ce qui signifie que le pourcentage de députés québécois au parlement fédéral continuera à baisser. En outre, il ne faut pas oublier que le montant de plusieurs transferts fédéraux aux provinces (entre autres en matière de santé) sont directement fonction du nombre d'habitants, de sorte que la part du Québec dans le total des transferts fédéraux ne peut que diminuer.

Dans ces conditions, on peut comprendre que plusieurs plaident pour une remontée de la part de la population du Québec dans la population totale du Canada. Il y a donc lieu d'examiner ce qu'impliquerait une telle remontée. Le Québec accueillait en 2019 (avant la pandémie) quelque 41 000 immigrants sur les 250 000 enregistrés pour l'ensemble du Canada, soit 16,4 % du total. Si en 2019 on avait voulu recevoir un nombre d'immigrants permettant de ne pas faire baisser la part du Québec dans le total de la population canadienne, il aurait donc fallu en accueillir plutôt 56 500 (soit 250 000 multiplié par 22,6 %, la part du Québec dans le total canadien en 2019). En d'autres termes, il aurait fallu accueillir dès aujourd'hui un nombre d'immigrants presque aussi élevé que celui nécessaire pour compenser la baisse progressive de l'accroissement naturel au cours des prochaines années. Une telle augmentation du nombre d'immigrants ne produit cependant pas une remontée de la part du Québec dans le total de la population canadienne. Pour n'obtenir qu'une croissance marginale

de cette part (24 % au lieu des 22,6 % observés en 2019), il aurait fallu accueillir 60 000 immigrants.

Mais la montagne à gravir sera en réalité bien plus élevée. Le gouvernement fédéral vient en effet d'annoncer que dès 2024 le Canada accueillera 451 000 immigrants. Même si le Québec se contentait d'une croissance marginale de sa part dans la population canadienne (de 22,6 % à 24 %), cela impliquerait que dès 2024 il devrait recevoir quelque 108 000 immigrants. Il nous semble très difficile, pour ne pas dire utopique, d'augmenter de 67 000 immigrants (si l'on se base sur le nombre d'immigrants accueillis au Québec avant la pandémie) le nombre d'immigrants accueillis au Québec, et ce en quelques années. Nous discuterons ultérieurement, dans la section 3, consacrée à la capacité d'accueil du Québec, des facteurs qui limitent cette capacité. Parmi ces facteurs figure évidemment la dimension linguistique. Le Québec se trouve en fait confronté à un dilemme existentiel : soit il tente de maintenir son poids démographique au sein de l'ensemble canadien, au prix d'une explosion imminente (et sans doute permanente) du nombre de ses immigrants internationaux et d'une fragilisation croissante de son identité francophone, soit il essaie de maintenir cette identité francophone en acceptant la poursuite de la baisse de son poids démographique et politique au sein du Canada. Comme la première option nous semble à la fois totalement irréaliste et en rupture complète avec les objectifs de la politique linguistique poursuivis depuis des décennies, il nous faut bien conclure que compter sur l'immigration pour maintenir, et a fortiori renforcer, le poids démographique du Québec, n'est pas une approche envisageable.

### **1.1.c Immigration et vieillissement de la population**

Avant d'examiner dans quelle mesure l'immigration internationale peut aider à freiner, voire renverser, la tendance de long terme au vieillissement de la population québécoise, il importe de définir ce que l'on entend par « vieillissement ». Ce terme recouvre en effet plusieurs processus : s'agit-il de l'augmentation de l'âge moyen de la population ? de l'augmentation de la part de la population « âgée » ? de la baisse de la population d'âge « actif » ? Selon la définition adoptée, l'impact de l'immigration sera différent.

Les effets de l'immigration sur l'âge moyen de la population sont très largement surestimés. L'âge moyen de la population québécoise est actuellement de 43 ans, et celui des immigrants à leur arrivée est d'environ 30 ans. Cet écart porte généralement à croire que l'immigration permet de rajeunir significativement une population. Il est

vrai que, par définition, lorsqu'on accueille des membres plus jeunes, la société dans son ensemble (population d'accueil plus nouveaux immigrants) rajeunit. Mais ce « rajeunissement » est très marginal. Un petit calcul illustre aisément la faiblesse de ce processus.

Supposons une société d'accueil de 100 unités et un taux d'immigration annuel de 1%, ce qui serait un taux exceptionnellement élevé (cela impliquerait par exemple l'arrivée de 85 000 immigrants par an au Québec, au lieu des quelque 41 000 enregistrés en 2019). Avec 100 unités dont l'âge moyen est de 43 ans et une unité dont l'âge s'élève à 30 ans, on obtient après immigration  $4300+30$ , soit 4330 divisé par 101, soit un âge moyen de 42,9 : un taux d'immigration très peu réaliste s'élevant à 1 % permet de faire baisser l'âge moyen d'un dixième d'année. On pourrait bien sûr objecter que cet apport migratoire se reproduira l'année suivante, mais ce faisant on oublie que l'année suivante les immigrants de l'an 1 auront vieilli d'un an, tout comme la population d'accueil ! On devrait aussi tenir compte de la fécondité des immigrants qui est supérieure à celle de la population d'accueil. À cet égard également, on surestime les effets de l'immigration : la population immigrante a un indice de fécondité de 1,9-2,0 enfants par femme, ce qui est bien sûr significativement plus élevé que les 1,5 enfant par femme de la population d'accueil, mais n'affecte que très marginalement l'indice de fécondité de l'ensemble (parce que la part des immigrantes dans le total des femmes en âge d'avoir des enfants est faible).

Plutôt que d'examiner l'âge moyen de l'ensemble de la population, on pourrait considérer celui de la population d'âge actif. Dans ce cas, comme l'a démontré Tossou (2003), l'immigration a pour conséquence de faire vieillir la population d'âge actif, ce qui ne devrait guère surprendre, puisque les immigrants entrent dans les âges actifs bien plus tard (à leur arrivée, donc aux alentours de 30 ans) que les membres de la population d'accueil. Et cet effet de vieillissement est encore plus prononcé lorsqu'on considère non la population d'âge actif, mais la population active, puisque dans le cas des immigrants, les difficultés d'intégration au marché du travail retardent souvent considérablement leur entrée dans la population active.

La part de la population âgée de 65 ans et plus est un autre indicateur du vieillissement d'une population. Or, comme l'a démontré Marois en ayant recours à des simulations, « L'objectif voulant éviter que la part des 65 ans et plus dépasse 25 % de la population relève presque exclusivement de la fécondité et de la mortalité. Le facteur migratoire n'y a qu'un impact marginal et à très court terme » (Marois, 2008 : 72). Mentionnons ici

que la part des 65 ans et plus était de 7 % en 1971 et s'élève actuellement (en 2021) à 20,6 %, et que le seuil des 25 % est prévu pour 2031.

Un tel accroissement de la population âgée de 65 ans et plus a évidemment une implication immédiate en termes de dépenses de santé et de retraite. C'est pourquoi certains ont avancé que, pour assurer la solvabilité des systèmes de santé et de retraite, on devrait avoir recours à l'immigration, celle-ci étant supposée conduire à une augmentation de la population d'âge actif, ce qui permettrait le financement des dépenses additionnelles de santé et de retraite dues à l'accroissement de la population âgée de 65 ans et plus. Or, toujours selon les simulations réalisées par Marois (2008), le déclin de la population des 20-64 ans est inévitable pour tout niveau de fécondité quelque peu réaliste, car maintenir la part des 20-64 ans grâce à l'immigration impliquerait des niveaux d'immigration extrêmement élevés, difficiles à soutenir à long terme. Par exemple, avec un indice de fécondité de 1,6 enfant par femme, il faudrait accueillir 96 000 immigrants chaque année (122 000 avec un indice de 1,4).

Dans ce débat concernant l'impact de l'immigration sur la part des 20-64 ans et des 65 ans et plus, on néglige souvent deux éléments importants. On oublie tout d'abord que si la part des 20-64 ans avait beaucoup augmenté (de 49,9 % en 1961 à 63,4 % en 2006), cela était la conséquence du baby-boom d'après guerre, une explosion des naissances qui allait totalement à l'encontre des tendances historiques de longue période. On peut donc s'interroger sur la signification d'une politique consistant à recourir à une immigration massive pour « corriger un accident de l'histoire ». Marois avait d'ailleurs bien compris - dès 2008 - qu'une baisse de la part des 20-64 ans était inévitable : des 63,4 % observés en 2006, cette part a continuellement diminué depuis lors, pour atteindre 58,0 % en 2021 (l'ISQ prévoit 54,7 % en 2031).

Le second élément que l'on a tendance à oublier est que ces immigrants que l'on entend recevoir pour contrer le vieillissement démographique vont vieillir eux aussi. Ils rejoindront d'ailleurs plus rapidement le groupe des 65 ans et plus que les personnes de la population d'accueil (puisque'ils arrivent en moyenne à l'âge de 30 ans). Pour assurer les soins de santé et les retraites dont ces immigrants auront besoin, il faudra alors accueillir encore plus d'immigrants, et on se retrouve ainsi dans une spirale cumulative continue.

La conclusion que nous devons donc retirer de cette brève analyse est qu'il est très difficile de modifier la structure par âge d'une population en agissant sur la seule immigration internationale. La population immigrante représente une trop faible part

dans la population totale pour que sa structure par âge plus jeune puisse rajeunir significativement la structure par âge de la population dans son ensemble. La seule manière de rajeunir durablement et de façon marquée la structure par âge d'une population est de « faire venir » des enfants, soit par l'immigration, soit par la fécondité. Comme il est difficile de concevoir une politique d'immigration qui ne permettrait que l'accueil d'orphelins en bas âge, il ne reste que la fécondité : pour rajeunir une structure par âge, il faut augmenter le nombre de naissances, c'est-à-dire accueillir des personnes à l'âge zéro.

La quasi-totalité des auteurs partagent cette conclusion (pour une revue de la littérature, voir Termote, 2011). Quel que soit le pays envisagé, l'immigration n'affecte que très marginalement le vieillissement démographique. Il importe cependant de nuancer une telle conclusion. En effet, celle-ci ne vaut qu'au niveau national. Très peu d'études ont été réalisées pour des entités régionales. On peut effectivement trouver des cas où l'immigration a conduit à un ralentissement sensible du vieillissement de la population d'accueil. Cela est particulièrement vérifié pour certains centres urbains qui concentrent une part importante des flux d'immigration. En analysant l'impact démographique d'un phénomène au seul niveau national, on dilue cet impact. En d'autres termes, il faut aussi étudier les conséquences de l'immigration dans les régions où s'établissent les immigrants. Dans la deuxième partie de ce rapport, nous examinerons le cas de Montréal.

## **1.2. L'immigration comme réponse au défi économique**

Au début des années 2000, nous avons eu l'occasion de faire une revue exhaustive des nombreuses études concernant l'impact économique de l'immigration sur la société d'accueil. Le constat à laquelle nous avons abouti était clair : « Quelle que soit la méthode adoptée, quel que soit le pays analysé, quelle que soit la période considérée, les résultats convergent tous vers la même conclusion : l'immigration n'exerce qu'un effet marginal, non significativement différent de zéro, sur l'évolution du revenu par habitant, du salaire et du taux de chômage » (Termote, 2002 : 63).

Une dizaine d'années plus tard, nous avons été amené à mettre à jour cette revue de la littérature, et le constat n'était guère différent : « The studies mentioned above [...] all lead to the same conclusion : immigration has only a negligible impact on the level of per capita income, and as far as the labor market is concerned, its impact on wages and on the unemployment rate of the receiving country tends to be (slightly) negative. Immigration policies therefore do not appear to be efficient in reaching their economic

objectives » (Termote, 2011 : 101). Boudarbat et Grenier (2014 : 69)), dans leur étude consacrée à l'impact économique de l'immigration au Canada et aux États-unis, aboutissent à la même conclusion : « [...] de façon générale, on peut dire que l'impact économique de l'immigration est probablement assez faible. [...] les modèles théoriques et empiriques ont estimé un effet assez modeste - de l'ordre de un demi de un pour cent du PIB par habitant - qui pourrait aussi être légèrement négatif ».

De tels résultats doivent cependant être interprétés avec prudence. En effet, tout comme dans le cas des conséquences démographiques de l'immigration, ils ont été obtenus dans le cadre d'études réalisées au niveau national. Or, l'immigration est presque toujours concentrée dans quelques grandes régions métropolitaines : celles-ci pourraient donc connaître un impact significatif, qui se retrouve dilué lorsqu'on ne considère que l'impact national. Dans le cas du Canada, certaines études permettent de supposer que l'impact aurait été négatif à Montréal, positif à Vancouver et proche de zéro à Toronto, la moyenne nationale étant nulle.

Il existe une deuxième mise en garde à formuler, et elle concerne non pas la dimension spatiale (régionale) mais la dimension temporelle. En effet, la quasi-totalité des études portent sur l'impact économique de l'immigration sur des sociétés relativement « jeunes » en termes démographiques, plus précisément sur des sociétés où la sous-fécondité n'avait pas encore exercé pleinement ses effets sur la structure par âge, en particulier sur l'effectif et la structure par âge de la population active. Or, au cours de la dernière décennie, les enfants du baby-boom ont commencé à prendre leur retraite de la vie active, ce qui a conduit à une pénurie de main-d'oeuvre. Cette pénurie s'est manifestée de manière particulièrement rapide et forte au Québec, parce que ce dernier avait connu un passage extraordinairement abrupt d'une importante sur-fécondité à une sous-fécondité aiguë. En outre, il semble que la pandémie ait conduit à des modifications dans les comportements qui ont pu renforcer la pénurie de main-d'oeuvre.

il n'est pas du tout évident que dans ce nouveau contexte le constat d'un impact économique nul soit encore valable. En effet, plutôt que de poursuivre (vainement...) une politique d'immigration visant à « enrichir » la population d'accueil, on se retrouve aujourd'hui avec un objectif à la fois différent et plus précis, qui consiste à accueillir des immigrants pour compenser le manque de main-d'oeuvre dans certains secteurs, ce qui indirectement pourrait d'ailleurs contribuer à une hausse du niveau de vie et du bien-être de la population d'accueil. Plusieurs écueils rendent cependant difficile la réalisation de cet objectif. En effet, un certain nombre d'années risquent de s'écouler

entre le début d'une pénurie, la prise de conscience de celle-ci, la mise au point d'une politique appropriée, et l'arrivée des immigrants supposés combler ladite pénurie. Un travailleur qualifié déjà sélectionné par Québec doit actuellement attendre 31 mois pour obtenir son visa de résidence permanente. Or, il est probable qu'après trois ans, le problème ponctuel ait disparu ou du moins ait changé de nature, et que le profil des immigrants arrivés pour résoudre un problème apparu plusieurs années auparavant ne corresponde plus au profil des emplois vacants au moment de leur arrivée. En d'autres termes, la procédure d'immigration devrait être fortement accélérée pour s'assurer qu'il y ait correspondance entre les besoins et les immigrants supposés combler ces besoins.

À cet égard, le recours aux migrants temporaires peut s'avérer utile. Une partie importante de ces migrants temporaires sont des travailleurs. Nous examinerons dans la quatrième partie de ce rapport, spécifiquement consacrée à l'immigration temporaire, l'impact économique que celle-ci peut exercer.

### **1.3 L'immigration comme réponse au défi linguistique**

Puisque les immigrants ont un profil linguistique différent de celui de la population d'accueil, leur arrivée influence inévitablement la structure linguistique du Québec. Encore faut-il s'entendre sur la manière de définir ce profil linguistique. Il y a en effet un grand nombre d'indicateurs linguistiques disponibles : la langue maternelle, la langue d'usage à la maison, la connaissance des langues, la première langue officielle parlée (PLOP), la langue de travail, la langue de scolarisation, la langue du commerce, la langue des activités culturelles, etc. Chacun de ces indicateurs mesure des réalités différentes, avec des méthodes différentes. En outre, puisqu'on peut connaître et parler plusieurs langues, et puisqu'on peut changer de langue, il faut prendre en compte le bilinguisme et le plurilinguisme, les déclarations de langues multiples, les langues parlées principalement et régulièrement, les transferts (encore appelés « substitutions ») linguistiques complets et partiels, sans oublier le concept récemment avancé d'« orientation linguistique ». Aucun de ces indicateurs n'est supérieur aux autres. Tout dépend de ce que l'on veut mesurer et des objectifs poursuivis. Dans le cadre de ce bref rapport, nous ne discuterons pas en détail des forces et des faiblesses de chacun des indicateurs linguistiques disponibles (voir à ce sujet Termote, 2022). Nous nous limiterons à quelques caractéristiques fondamentales.

La langue maternelle réfère au passé, et doit donc être évitée. La langue utilisée le plus souvent au sein du ménage devient dans la quasi-totalité des cas la langue des

enfants, et à ce titre est cruciale pour l'avenir. La connaissance d'une langue est obtenue par auto-évaluation de la « capacité à soutenir une conversation », et est donc une notion subjective et floue (que signifie « soutenir une conversation » ?); de plus elle ne reflète par elle-même que partiellement l'identité des personnes (« connaître » l'allemand ne signifie pas « se sentir » allemand). Le PLOP, qui est une combinaison de ces trois premiers indicateurs, est utile pour évaluer la langue « demandée » lors de la prestation de services, et est donc une approximation significative de la langue utilisée dans l'espace public. La langue de travail, la langue du commerce et la langue de scolarisation ne portent que sur une partie de la population et ne peuvent être étendues à l'ensemble de celle-ci; en outre, dans plusieurs cas, le travailleur, le consommateur, l'élève, n'a guère de choix quant à la langue utilisée, et devra changer ses pratiques linguistiques selon le contexte.

Les divers indicateurs basés sur la multiplicité des langues connues et/ou parlées (bilinguisme, langues multiples, langue parlée régulièrement à côté d'une langue parlée principalement, etc.), souffrent d'un vice fondamental, qui consiste essentiellement à accorder le même poids à chacune des langues concernées. On en arrive ainsi à considérer comme « francophone » quiconque a déclaré « connaître » le français, parler « régulièrement » (selon quelle fréquence ?) le français, ou encore a mentionné le français parmi d'autres langues maternelles ou parlées à la maison, au travail, etc. Ce type d'approche aboutit d'ailleurs à des résultats plutôt incongrus, puisque la somme des pourcentages des groupes linguistiques définis de cette manière aboutit nécessairement à un chiffre supérieur à 100 % (une même personne pouvant se retrouver dans chacun des groupes).

Avant d'évaluer dans quelle mesure l'immigration peut influencer la situation linguistique du Québec, il importe d'introduire quatre distinctions essentielles : la distinction entre espace privé et espace public, celle entre le comportement des individus et celui des groupes, celle entre la langue comme moyen de communication et la langue comme expression d'une identité et d'une culture, et celle entre la région de Montréal et le reste du Québec.

Par définition, le législateur ne peut intervenir que sur la langue utilisée dans l'espace public. Or, toutes les études démontrent que pour la grande majorité des individus, la langue utilisée dans l'espace public est l'extension spatiale de la langue utilisée au sein du ménage, « à la maison » : lorsqu'on quitte celle-ci pour aller travailler, pour fréquenter les commerces, pour se scolariser, etc., on ne change pas de langue. Dans le cas du Québec, l'exception principale à ce constat porte sur les personnes de

langue « tierce » (autre que l'anglais et le français) qui lorsqu'elles se retrouvent dans l'espace public doivent presque toujours utiliser une langue autre que celle qu'ils utilisent dans l'espace privé. Cette distinction entre l'espace privé et l'espace public est cependant floue et variable. Le critère auquel on a recours pour définir la frontière entre ces deux espaces varie selon les auteurs : la nature de l'activité, le lieu où celle-ci est réalisée, la durée et la fréquence de l'activité, la nature de la communication engagée et le type de relation entre les acteurs de cette communication, la présence de contraintes étatiques ou institutionnelles, etc.

La distinction entre le comportement linguistique des individus et celui des groupes est fondamentale, mais souvent négligée. Trop souvent on semble croire que puisque la grande majorité des personnes de langue tierce finiront par adopter le français comme langue d'usage (si ce n'est pas elles-mêmes, du moins leurs descendants), cela assure la pérennité du groupe francophone. Ce faisant, on oublie que l'évolution d'un groupe ne dépend pas uniquement de la mobilité linguistique, mais est principalement déterminée par son comportement de fécondité : l'évolution du nombre de locuteurs d'une langue est d'abord et avant tout fonction du nombre de naissances parmi les locuteurs cette langue.

La troisième distinction fondamentale à faire concerne celle entre la région de Montréal et le reste du Québec. La question de la pérennité du français dans cette dernière région ne se pose pas. Quel que soit l'indicateur linguistique utilisé, le pourcentage de « francophones » en dehors de la région métropolitaine de Montréal demeurera dans un avenir prévisible supérieur à 90 %, alors que dans cette dernière région, ce pourcentage est proche de (voire inférieur à) 50 % pour certains indicateurs et continue de baisser. Affirmer que le Québec est un « îlot » francophone au sein d'une « mer anglophone » est un raccourci discutable : cette image ne vaut que pour le « reste du Québec », dont le poids démographique au sein de l'ensemble québécois diminue constamment et dont le vieillissement de la population est particulièrement rapide.

Enfin, on ne peut oublier la distinction entre langue de communication et langue d'une culture et d'une identité. Trop souvent on considère qu'une langue n'est rien de plus qu'un moyen de communication, ce qui est sans doute vrai dans le cas de plusieurs activités exercées dans l'espace public, mais qui ne l'est guère dans l'espace privé.

Ayant à l'esprit ces quatre distinctions fondamentales, nous pouvons réfléchir à l'impact de l'immigration sur l'évolution des principaux indicateurs linguistiques disponibles. Houle et Corbeil ont à cet égard apporté une contribution importante,

d'abord dans un rapport de Statistique Canada publié en 2017 dans lequel ils présentaient des prévisions démologiques par province et région pour la période 2011 à 2036, et ensuite dans une étude publiée en 2021 par l'Office québécois de la langue française, dans laquelle ils évaluaient l'impact que pouvaient exercer sur l'évolution future certaines modifications dans la structure des flux d'immigration, à savoir (1) l'origine francophone des immigrants économiques, (2) le degré de connaissance du français parmi les immigrants économiques, (3) le pourcentage d'immigrants économiques ayant le français pour première langue officielle parlée (PLOP), et (4) la répartition régionale de l'ensemble des immigrants lors de leur arrivée. Les implications politiques des résultats obtenus dans le cadre de ces prévisions et simulations sont particulièrement importantes.

Si tous les immigrants économiques (les seuls sur lesquels le Québec peut agir - soit environ les deux tiers de l'immigration totale) provenaient de pays francophones (au lieu des 53,5 % du scénario de référence), la baisse du groupe francophone défini selon la langue maternelle serait de 78,9 % en 2011 à 71,6 % au lieu de 70,1 %; pour le groupe francophone défini selon la langue parlée à la maison, la baisse serait de 81,6 % à 76,5 % au lieu de 74,4 %; pour le groupe défini selon la connaissance du français, la baisse serait de 94,4 % à 94,3 % au lieu de 93,5 %; pour le groupe dont le PLOP est le français, la baisse serait de 85,5 % à 83,6 % au lieu de 82,1 %.

Si tous les immigrants économiques « connaissent » le français à leur arrivée au Québec (au lieu des 85,3 % du scénario de référence), la baisse serait de 78,9 % à 70,4 % au lieu de 70,1 % pour la langue maternelle, de 81,6 % à 74,9 % au lieu de 74,4 % pour la langue parlée à la maison, de 94,4 % à 94,2 % au lieu de 93,5 % pour le groupe francophone défini selon la connaissance du français, de 85,5 % à 82,7 % au lieu de 82,1 % pour le PLOP.

Si tous les immigrants économiques avaient le français comme première langue officielle parlée (au lieu des 71 % du scénario de référence), la baisse serait de 78,9 % à 71,4 % au lieu de 70,1 % pour la langue maternelle, de 81,6 % à 76,1 % au lieu de 74,4 % pour la langue parlée à la maison, de 94,4 % à 94,3 % au lieu de 93,5 % pour le groupe francophone défini selon la connaissance du français, de 85,5 % à 83,8 % au lieu de 82,1 % pour le PLOP.

Si la moitié des immigrants (quelle que soit leur catégorie d'admission) s'établissaient en dehors de la RMR de Montréal dès leur arrivée (au lieu des 14 % du scénario de référence), la baisse serait de 78,9 % à 70,5 % au lieu de 70,1 % pour la langue

maternelle, de 81,6 % à 75,1 % au lieu de 74,5 % pour la langue parlée à la maison, de 94,4 % à 93,7 % au lieu de 93,5 % pour le groupe francophone défini selon la connaissance des langues, et de 85,5 % à 82,6 % au lieu de 82,1 % pour le PLOP.

La conclusion que l'on peut dégager de ces simulations est très claire : quel que soit l'indicateur linguistique utilisé pour définir le groupe linguistique francophone, même des mesures extrêmes, totalement utopiques, ne permettent pas de renverser la tendance de long terme au déclin du poids démographique des francophones au sein de la société québécoise. Un tel résultat ne devrait pas surprendre : tout comme cela est le cas pour l'impact démographique et économique de l'immigration, agir sur le profil linguistique des immigrants n'exerce qu'un effet marginal, parce que la part des immigrants dans l'ensemble de la population est faible. On ne peut espérer modifier significativement et durablement le profil de l'ensemble en agissant sur le profil d'une petite minorité (14 %) de la population.

Les résultats dont nous venons de faire part ont une implication immédiate en ce qui concerne la politique de francisation des immigrants. Il est évident qu'il importe de promouvoir une telle politique, mais il ne faut pas se leurrer : même si tous les immigrants adoptaient le français dans l'espace public (PLOP) ou dans l'espace privé (langue utilisée à la maison), cela ne freinerait que marginalement la tendance fondamentale au déclin du poids démographique des francophones. Comme le soulignent les auteurs du rapport de l'OQLF publié en 2021, « Une modification dans la composition linguistique de l'immigration économique n'ajouterait donc que quelques milliers de personnes de langue française, tous indicateurs confondus, chaque année, sur une population de plusieurs millions de personnes. Ainsi, une telle modification n'influencerait que de manière limitée la progression de ces indicateurs. » (OQLF, 2021 : 39).

Il est un résultat des prévisions démologiques de Statistique Canada (publiées en 2017) que l'on ne peut passer sous silence. Ces prévisions avaient démontré que même en l'absence d'immigration après 2017, le poids de la population de langue française au Québec selon la langue maternelle, la langue parlée le plus souvent à la maison et la PLOP, devrait diminuer d'ici à 2036. Nous avons d'ailleurs pu dégager le même résultat dans nos prévisions démologiques réalisées pour l'OQLF.

Devant de tels constats, on en peut que s'interroger sur la signification du débat portant sur la francisation des immigrants et, d'une manière générale, sur l'impact que peuvent avoir ces derniers sur l'évolution démographique, économique et linguistique

du Québec. D'une part, comme nous venons de le rappeler, on ne peut mettre sur le dos des immigrants le déclin du français, dû essentiellement à la sous-fécondité des francophones. D'autre part, on ne peut leur reprocher de ne pas renverser la tendance au déclin. Nous ne pouvons nous empêcher de reprendre une tirade que nous répétons depuis plusieurs décennies, à savoir que l'on demande beaucoup à nos immigrants : on leur demande de remplacer les enfants que nous n'avons plus, on leur d'avoir les enfants que nous ne voulons plus avoir, on leur demande d'exercer les emplois que nous ne voulons ou ne pouvons pas exercer, on leur demande d'aller en région alors que nous ne voulons pas y aller, et on leur demande de se franciser au plus vite alors que notre propre comportement linguistique est plutôt laxiste.

### ***Deuxième question : la dynamique démolinquistique particulière de Montréal***

Se limiter à considérer uniquement l'ensemble du Québec risque de conduire à des conclusions non significatives, car la dynamique démographique et linguistique de la région de Montréal est très différente de celle vécue dans le reste du Québec. En se contentant d'une analyse de l'ensemble, on examine en fait une situation moyenne (la région métropolitaine de Montréal et le reste du Québec représentent une part quasi équivalente dans la population québécoise totale), et cette moyenne n'est valable ni à Montréal, ni en dehors de cette région. En examinant uniquement la moyenne québécoise, on dilue fortement la « sous-vitalité » dont fait preuve le groupe francophone de Montréal, tout comme on dilue fortement la « sur-vitalité » enregistrée pour le groupe anglophone. Par exemple, le groupe francophone (défini selon la langue parlée la maison) est certes très majoritaire (à concurrence de 93 %) en dehors de la région métropolitaine (RMR) de Montréal, mais sur l'île de Montréal il est encore à peine majoritaire (52 % en 2016) et dans l'ensemble de la RMR il ne dépasse guère les deux-tiers. On pourrait ajouter que sans le comportement du groupe anglophone (émigration massive dans les années 1960 et 1970 et forte sous-fécondité bien avant les francophones), les francophones seraient depuis longtemps minoritaires à Montréal.

#### **2.1 Immigration et évolution de la situation linguistique**

Les prévisions démolinquistiques de Statistique Canada (2017) sont particulièrement « pessimistes » pour l'avenir du français à Montréal. Alors que pour la langue maternelle on prévoyait 70,1 % de « francophones » dans l'ensemble du Québec en 2036, sur l'île de Montréal on obtenait 41,5 % et dans l'ensemble de la RMR de Montréal 54,5 %. Pour la langue parlée à la maison, on prévoyait 74,4 % de

francophones dans l'ensemble du Québec, mais 49,2 % sur l'île de Montréal et 60,8 % dans l'ensemble de la RMR de Montréal. Et pour la « première langue officielle parlée » (approximation de la langue utilisée dans l'espace public), on prévoyait 82,1 % pour le français dans l'ensemble du Québec, contre 65,0 % sur l'île de Montréal et 73,0 % dans la RMR de Montréal.

La situation actuelle et celle à prévoir pour les prochaines décennies démontrent bien que la pérennité du français au Québec se joue en fait à Montréal. Si de nouvelles mesures sont introduites pour, sinon renforcer la présence du français au Québec, du moins freiner la tendance au déclin, elles devraient donc, directement ou indirectement, porter sur la région de Montréal. À cet égard, certains résultats régionaux obtenus par le rapport de l'OQLF (publié en 2021) consacré à l'impact de plusieurs mesures modifiant le profil des immigrants, ne sont guère encourageants. Les seuls résultats régionaux publiés dans ce rapport concernent l'impact d'une redistribution régionale des immigrants (quelle que soit leur catégorie d'admission), et ils ne portent que sur l'ensemble de la RMR de Montréal. Même le scénario le plus extrême (selon lequel la moitié des immigrants s'établissent en dehors de la RMR de Montréal lors de leur arrivée, au lieu des 14 % du scénario de référence) ne permet qu'un faible gain pour le groupe francophone de la RMR. Si ce dernier est défini en termes de langue maternelle, la baisse de son poids démographique serait de 64,3 % en 2011 à 56,4 % en 2036 au lieu de 54,5 %. Si le groupe francophone est défini en termes de langue parlée à la maison, la baisse serait de 68,7 % à 62,0 % au lieu de 60,8 %. Et si le groupe francophone est défini en termes de première langue officielle parlée (PLOP), la baisse serait de 75,7 % à 73,4 % au lieu de 73,0 %.

Fortement réduire l'immigration à Montréal au profit du reste du Québec (un triplement de la part de cette dernière région, de 14 % à 50 %) ne ralentit donc que faiblement le déclin du groupe francophone dans la RMR de Montréal, et ce quel que soit l'indicateur linguistique utilisé pour définir ce groupe. Sans doute, l'impact est-il un peu plus élevé que celui obtenu pour l'ensemble du Québec, ce qui n'est guère surprenant étant donné la concentration des immigrants dans la RMR de Montréal, mais il est loin de conduire à un renversement de la tendance au déclin du groupe francophone. En outre, il ne faut pas négliger l'impact sur le reste du Québec résultant d'une redistribution régionale qui augmenterait la part de cette dernière région dans le flux total d'immigrants. Alors que selon le scénario de référence, qui supposait une part de 14 % pour le reste du Québec, la baisse prévue du groupe francophone du reste du Québec est relativement faible, elle devient nettement plus significative si cette part passait à 50 %. Pour le groupe francophone défini selon la langue maternelle, la baisse

serait de 92,7 % en 2011 à 85,9 % en 2036 au lieu de 89,3 %. Pour le groupe défini selon la langue parlée à la maison, la baisse serait de 93,8 % à 89,3 % au lieu de 91,0 %. Pour le groupe défini selon le PLOP, la baisse serait de 94,6 % à 92,5 % au lieu de 93,2 %. En d'autres termes, le peu que l'on gagnerait dans la RMR de Montréal du point de vue de la présence du français dans l'espace privé et public en réduisant la part de cette région dans le total des arrivées, serait « payé » par un affaiblissement de cette présence dans le reste du Québec.

On peut regretter que les auteurs du rapport publié par l'OQLF en 2021 n'aient pas combiné certaines des mesures dont ils étudiaient l'impact. Cela se comprend cependant, dans la mesure où plusieurs de ces mesures se recoupent : des immigrants provenant de pays francophones connaissent normalement le français et ont pour PLOP le français. Nous pouvons cependant tenter d'estimer l'impact conjugué d'une mesure visant à accroître la part des immigrants originaires de pays francophones à celle visant à augmenter celle des immigrants s'établissant en dehors de Montréal. Pour ces deux mesures nous nous limiterons à considérer des hypothèses plus réalistes que celles envisagées précédemment, et ne prendrons en considération que deux indicateurs linguistiques, à savoir la langue parlée à la maison (pour l'espace privé) et le PLOP (pour l'espace public).

Si l'on parvenait à doubler la part des immigrants qui s'établissent en dehors de la RMR de Montréal à leur arrivée (de 14 % à 30 %) au lieu du triplement supposé précédemment), cela permettrait au niveau national de ralentir de 0,3 % la baisse du poids démographique des francophones définis selon la langue parlée à la maison (de 81,6 % en 2011 à 74,7 % en 2036 au lieu des 74,4 % du scénario de référence). Dans la RMR de Montréal, ce ralentissement serait nettement plus marqué : la part des francophones baisserait alors de 68,7 % à 61,4 % au lieu de 60,8 %), soit un « gain » de 0,6 %. L'effet « favorable » serait donc deux fois plus important dans la RMR de Montréal que dans l'ensemble du Québec.

Si l'on parvenait à augmenter la part des immigrants économiques originaires de pays francophones à 70 % (au lieu des 53,5 % du scénario de référence), cela permettrait au niveau national de ralentir de 0,7 % la baisse du poids démographique des francophones définis selon la langue parlée à la maison (de 81,6 % à 75,1 % au lieu des 74,4 % du scénario de référence). Les auteurs du rapport de l'OQLF (2021) n'ont pas évalué l'impact d'une telle mesure pour la RMR de Montréal. Nous supposerons que cet impact serait du même ordre de grandeur que celui obtenu pour la répartition régionale des immigrants, soit le double de celui estimé pour l'ensemble du Québec.

En combinant une mesure visant à assurer l'arrivée de 70 % immigrants originaires de pays francophones avec une mesure visant à ce que 30 % des immigrants s'établissent en dehors de la RMR de Montréal à leur arrivée, on obtiendrait alors un « gain » de 2,0 % dans la lutte contre le déclin du poids démographique des francophones de la RMR de Montréal (les 0,6 % de gain par redistribution régionale plus les 0,7 % fois 2 du gain obtenu en augmentant la part des immigrants originaires de pays francophones). Un tel calcul suppose cependant que les deux gains puissent être cumulés, ce qui est discutable. Sous cette dernière réserve, on enregistrerait donc une baisse du poids démographique des francophones de la RMR de Montréal de 68,7 % à 62,8 % au lieu des 60,8 % du scénario de référence.

On ne peut que constater, une fois de plus, qu'agir sur le profil des immigrants (dans ce cas-ci, à la fois sur le profil par origine des immigrants et sur celui en termes de répartition régionale) ne ralentit que marginalement la tendance au déclin du poids démographique des francophones. Et cela même dans la RMR de Montréal, où se concentrent la vaste majorité des immigrants et où se joue l'essentiel de l'avenir du français au Québec. Il est évident que le genre de calculs auxquels nous venons de nous livrer ne peut que conduire à des approximations. Mais même si nous nous trompions du simple au double, même si l'impact sur le déclin était deux fois plus élevé, on serait encore loin de parvenir à stabiliser le poids démographique des francophones dans la RMR de Montréal.

Si nous reprenons le même type de calculs pour le PLOP, la conclusion est cependant différente. En effet, comme le démontrent les divers scénarios envisagés dans le rapport de l'OQLF (2021 : tableaux 6 et 11), quelle que soit l'hypothèse sur la répartition régionale des immigrants et celle sur le pourcentage d'immigrants provenant de pays francophones, la baisse du PLOP ne varie guère : il s'agit de toute manière d'une baisse légère, quelles que soient les hypothèses. Cela s'explique essentiellement par le fait que cet indicateur est basé principalement sur la connaissance (auto-déclarée...) des langues, dont le niveau est beaucoup moins fonction de l'origine des immigrants et de la répartition régionale de ces derniers. On peut donc conclure que si l'on accepte que le PLOP est une bonne approximation de la langue utilisée dans l'espace public, la part de la population utilisant le français dans l'espace public ne devrait guère être affectée par des mesures politiques visant le profil linguistique des immigrants et leur répartition régionale, et que cette part devrait se maintenir à des niveaux relativement élevés (le rapport de Statistique Canada publié en 2017 prévoyait pour 2036 82,1 % pour l'ensemble du Québec et 73,4 % pour la RMR de Montréal, dans les deux cas en légère baisse par rapport à 2011).

## 2.2 Immigration et évolution démographique

Puisque la majorité des immigrants s'établissent sur l'île de Montréal, nous examinerons avant tout l'évolution démographique de cette dernière région, qui représente près du quart de la population québécoise et la moitié de celle de la RMR de Montréal. On observe tout d'abord que parmi toutes les régions du Québec, l'île de Montréal est celle qui enregistre le plus faible indice de fécondité (1,38 enfant par femme en 2019), et ce malgré la forte concentration des immigrants dans cette région (ce qui illustre bien qu'il ne faut guère compter sur la fécondité des immigrants pour remonter la fécondité québécoise). Malgré cette très faible fécondité, la structure par âge de la population de l'île est la plus jeune de toutes les régions du Québec (si l'on excepte celle du Nord-du-Québec). Les 20-64 ans représentent 63,5 % de la population montréalaise, la proportion la plus élevée de toutes les régions. À l'intérieur de ce groupe, Montréal compte davantage de 20-49 ans et moins de 50-64 ans que la moyenne québécoise. La part des 65 ans et plus y est nettement plus basse que celle enregistrée dans les autres régions (le Nord-du-Québec excepté) : 16 % contre 20 % pour l'ensemble du Québec. Une telle structure par âge implique un âge médian plus bas que celui de l'ensemble de la province : 38,7 contre 42,6 (40,5 contre 42,4 pour l'âge moyen). L'ensemble de la région métropolitaine de Montréal connaît également une structure par âge plus jeune : 61 % de 20-64 ans contre 60 % pour le total du Québec et 56 % pour l'ensemble des régions autres que métropolitaines; 17 % pour les 65 ans et plus, contre 20 % pour le Québec dans son ensemble et 24 % pour les régions non métropolitaines.

Il est difficile de vérifier dans quelle mesure cette structure par âge plus jeune est due à l'immigration internationale (dont l'âge moyen est de 30 ans contre celui de 40 ans pour la population montréalaise dans son ensemble), mais on peut raisonnablement avancer que cette immigration joue un rôle majeur. En effet, la forte sous-fécondité et le déficit important des échanges migratoires avec les autres régions du Québec, surtout aux âges jeunes (déficit dû essentiellement à l'étalement urbain autour de l'île), impliquent plutôt un vieillissement démographique accéléré, et ce ne sont guère les migrations inter-provinciales (dont le solde est proche de zéro) ni les conditions de mortalité (fort semblables à la moyenne) qui peuvent affecter ce processus. Il ne reste que l'immigration internationale pour expliquer la « jeunesse » relative de la population montréalaise. En effet, la région de Montréal, et en particulier l'île de Montréal, bénéficie d'un apport migratoire international important. En janvier 2020, la seule île de Montréal comptait près de 110 000 immigrants arrivés entre 2014 et 2018 (et donc

toujours présents début 2020). Ces immigrants des quatre dernières années représentent 5 % de la population totale de l'île, et avec une moyenne annuelle de plus de 27 000 permettent de très largement compenser le faible accroissement naturel enregistré sur l'île (quelque 7000 en 2019).

Si l'immigration internationale a donc apporté un frein significatif au vieillissement de la population de l'île (et dans une moindre mesure celui de la population de la région métropolitaine), cela n'a cependant pas conduit à un renversement de la tendance de longue période au vieillissement démographique, de telle sorte que l'on ne peut que prévoir la poursuite de cette tendance. Les dernières prévisions démographiques de l'Institut de la statistique du Québec (2021b) sont éloquentes à cet égard. En ce qui concerne l'île de Montréal, la part des 65 ans et plus passerait des 16 % observés en 2020 à 20 % en 2041, et celle des 20-64 ans de 63 % à 61 %. Pour l'ensemble de la région métropolitaine, le pourcentage des 65 ans et plus passerait de 17 % à 23 % et celui des 20-64 ans de 61 % à 57 %. L'île de Montréal demeurerait la région administrative la plus jeune (à l'exception du Nord-du-Québec), tout comme la RMR de Montréal resterait la région métropolitaine la moins vieille. Nous pouvons donc conclure ce bref examen en soutenant que grâce essentiellement à l'immigration internationale, la population de la région de Montréal (l'île et la RMR) a connu un vieillissement de sa structure par âge moins rapide que celui observé dans les autres régions, et que cette tendance se poursuivra dans un avenir prévisible, mais que cette immigration ne peut que ralentir ce vieillissement, sans renverser le processus, c'est-à-dire sans produire un rajeunissement de la population.

### **2.3 Immigration et évolution de la situation économique**

Comme nous l'avons souligné précédemment (section 1.2), rarissimes sont les études ayant tenté d'évaluer l'impact de l'immigration sur des régions particulières : la quasi-totalité de la littérature en la matière est limitée à l'impact au niveau national. Une des rares exceptions, déjà relativement ancienne, est celle de Clark (1998), qui a comparé la performance économique des immigrants internationaux et des non-immigrants dans les principales régions métropolitaines des États-unis. Après avoir observé qu'au niveau national, les différences (entre immigrants et non-immigrants) en termes de revenu et de chômage sont très faibles, il constate (après avoir standardisé par âge, etc.) des différences significatives au niveau régional. Plus précisément, dans la plupart des régions métropolitaines du nord, la performance économique des immigrants est supérieure à celle des non-immigrants (les immigrants y bénéficiant de salaires plus élevés et de taux de chômage plus bas que les non-immigrants), alors que l'inverse est

vérifié dans les régions métropolitaines du sud. Selon cet auteur, l'explication de ces différences se trouve dans la rencontre entre le profil des immigrants et la structure du marché de l'emploi : dans les régions métropolitaines du nord, les immigrants sont beaucoup plus scolarisés et maîtrisent l'anglais et ils y rencontrent un marché de l'emploi beaucoup plus « *capital intensive* » (à haute productivité), alors que dans les régions métropolitaines du sud, les immigrants sont nettement moins scolarisés et peu intégrés linguistiquement (beaucoup sont originaires du Mexique et d'Amérique centrale), et se retrouvent souvent dans des emplois « *labor intensive* » faiblement rémunérés (agriculture, hébergement, restauration, etc.).

Il est évident que la comparaison du niveau des salaires et du taux de chômage des immigrants et des non-immigrants ne permet pas une mesure complète de l'impact économique de l'immigration, mais une telle comparaison produit sans doute une bonne approximation des différences régionales dans les conséquences économiques de cette immigration.

La question est finalement de savoir dans quelle mesure ce type de résultats peut nous instruire sur les conséquences économiques de l'immigration à Montréal (et ailleurs au Québec), et nous guider dans la définition d'une politique d'immigration. Si l'on raisonne en termes de rencontre (*matching*) entre le profil des immigrants et la structure du marché de l'emploi, force est de constater que par le passé cette rencontre a été loin d'être parfaite (comme en témoignent les difficultés d'intégration des immigrants, dont le salaire est inférieur et le taux de chômage supérieur à ce que connaît la population d'accueil). Encore aujourd'hui, on peut se demander dans quelle mesure une immigration économique sélectionnée sur la base du niveau de qualification peut « rencontrer » une pénurie de main d'oeuvre concentrée dans quelques secteurs peu « *capital intensive* » (hôtellerie, restauration, soins de santé, etc.). À cet égard, il faut saluer la mise en vigueur de la « déclaration d'intérêt à immigrer au Québec », ainsi que les démarches effectuées (par le gouvernement aussi bien que par certaines municipalités et entreprises) en vue de recruter directement à l'étranger les travailleurs dont on a besoin. Ce type d'approche devrait maximiser les chances d'un arrimage solide entre offre et demande d'emploi, tout en permettant d'assurer une vérification immédiate de la maîtrise du français.

### **Troisième question : Les paramètres de la capacité d'accueil du Québec**

Cette question est certes très pertinente, non seulement parce que la capacité d'accueil est souvent invoquée dans le débat sur l'immigration, mais également parce

que selon les paramètres utilisés la réponse est fort différente. Un premier paramètre, sans doute le plus souvent utilisé, est d'ordre démographique : on invoquera le taux d'immigration, soit le pourcentage du nombre annuel d'immigrants accueillis par rapport à l'effectif de la population qui les accueille. Il est vrai que recevoir une huitième personne à table lorsqu'on est déjà 7 (comme cela était le cas lorsque la fécondité était très élevée) dérangera sans doute moins que si l'on accueille une quatrième personne alors que l'on n'est que 3, mais nous ne sommes plus dans un contexte de forte fécondité et d'accroissement naturel élevé. Dans un contexte de sous-fécondité chronique et d'accroissement naturel proche de zéro, les implications d'une immigration importante sont différentes. Si l'on adopte comme paramètre le taux d'immigration, et que l'on évalue notre « capacité d'accueil » en fonction du taux d'immigration des autres sociétés d'immigration, qui connaissent également une sous-fécondité significative et un accroissement naturel relativement faible, alors le Québec devrait être considéré comme ayant atteint la limite de sa capacité d'accueil : son taux d'immigration est en effet le double, voire le triple, de celui observé dans les autres principales sociétés d'immigration; seul le « reste du Canada » a un taux supérieur (l'Australie a maintenant un taux inférieur).

On ne peut cependant se contenter d'observer le niveau du taux d'immigration, car derrière ce taux se cachent d'autres phénomènes que la simple capacité d'accueil exprimée en termes démographiques. En nous limitant au cas du Québec, on a par exemple enregistré dans les années 1911-1920 un taux annuel moyen d'immigration s'élevant à 1,5 % (plus du double de celui observé aujourd'hui), mais cette immigration massive ne visait qu'à remplacer l'émigration massive des Québécois vers les États des États-unis proches de la frontière. De même, en 1957 le Québec a reçu 55 000 immigrants (dont un grand nombre de réfugiés hongrois ayant fui leur pays après l'invasion soviétique), ce qui impliquait un taux d'immigration de 1,2 %, largement supérieur au taux observé en 2012 (0,7 %), la seule année (depuis 1957) au cours de laquelle le Québec a accueilli un nombre aussi élevé d'immigrants. Le taux élevé de 1957 exprime une capacité d'accueil « humanitaire », alors que celui des années 1911-1920 exprimait une capacité d'accueil de remplacement (d'un flux d'émigration par un flux d'immigration). Ce paramètre humanitaire est certes encore valable aujourd'hui; il s'applique d'ailleurs en tout temps, si l'on considère le nombre croissant de réfugiés de par le monde, sans oublier la réunification des familles.

Ces exemples démontrent qu'il faut être très prudent lorsqu'on parle de capacité d'accueil. Le paramètre « économique » nous semble tout aussi discutable que le paramètre « démographique » considéré précédemment. En effet, si l'on appliquait le

taux observé en 1957 à l'effectif de la population québécoise d'aujourd'hui, une population beaucoup plus « riche » que celle de 1957, l'immigration aurait dû s'élever à quelque 102 000 personnes, soit plus du double de la moyenne annuelle enregistrée au cours de la période 2015-2019. Par contre, la dimension économique est présente aujourd'hui à cause des pénuries de main-d'oeuvre, avec les réserves déjà mentionnées (pénuries ponctuelles, concentrées dans certains secteurs d'activité, et difficultés à faire correspondre les besoins avec le profil des immigrants admis).

Outre ce paramètre économique très ciblé, et le paramètre humanitaire déjà mentionné, un autre paramètre doit être pris en compte, à savoir le paramètre culturel. L'application de ce dernier conduit à des interprétations opposées. D'un côté, il est indubitable que l'immigration internationale apporte une diversité et une ouverture au monde qui ne peuvent qu'être bénéfiques à la société d'accueil. Cette immigration a contribué considérablement à améliorer la vie quotidienne (culturelle, gastronomique, etc.) des Québécois. D'un autre côté, on ne peut négliger l'impact négatif sur la situation du français, du moins dans la région de Montréal. Comme nous l'avons souligné précédemment (section 1.3), même si cet impact est marginal, il n'en reste pas moins qu'il implique une accélération du déclin de la présence du français.

En résumé, nous plaidons pour la prise en compte de trois paramètres : (1) le paramètre économique (à condition qu'il soit très ciblé et sous réserve d'une procédure d'admission plus rapide que celle que l'on connaît actuellement, afin d'assurer la rencontre entre le profil des emplois vacants et le profil des immigrants); (2) le paramètre humanitaire (réunification des familles et accueil des réfugiés); (3) le paramètre culturel (à condition que l'on minimise les effets négatifs sur la présence du français, en augmentant par exemple le pourcentage d'immigrants francophones et en promouvant énergiquement la francisation des immigrants). Le paramètre démographique (taux d'immigration) nous semble peu pertinent, car il conduit à des interprétations douteuses, voire périlleuses; des balises assez étroites (un taux situé entre 0,5 % et 1,0 %) nous semblent suffisantes.

Ces trois paramètres devraient par ailleurs être appliqués prioritairement à la région de Montréal, puisque celle-ci accueille la vaste majorité des immigrants et que c'est dans cette région que se joue l'avenir du français au Québec. Étant donné les pénuries importantes de main d'oeuvre qu'elle connaît actuellement, la région montréalaise nous semble rencontrer le paramètre économique (sous les réserves mentionnées ci-dessus). Le paramètre humanitaire ne se discute guère. Par contre, le paramètre

linguistique pose problème, mais comme nous l'avons souligné l'impact linguistique est relativement limité.

Dans ce débat sur la capacité d'accueil, il ne faut pas négliger le rôle important que jouent les réseaux : bien souvent, les immigrants sont accueillis par des immigrants. Si les immigrants se concentrent dans les grandes régions métropolitaines (au Québec comme ailleurs), ce n'est pas seulement parce que les possibilités d'emplois leur semblent y être meilleures, mais aussi parce que lors de leur arrivée les immigrants peuvent y bénéficier de l'aide de leurs compatriotes qui y ont immigré avant eux. Ce processus de « migrations en chaîne » n'est pas négligeable, car il favorise l'intégration économique, sociale et linguistique des nouveaux immigrants. Cela devrait nous porter à ne pas sous-estimer la capacité d'accueil de la région montréalaise.

#### **Quatrième question : L'impact de l'immigration temporaire**

Il importe tout d'abord de définir le concept d'immigrants temporaires. Puisqu'il s'agit d'examiner l'impact démographique, économique et linguistique des immigrants autres que ceux admis à la résidence permanente, il nous semble qu'il faut considérer l'ensemble des « résidents non permanents » (RNP). En termes de « stock » (le total des RNP résidant au Québec), leur nombre est relativement faible (250 000, soit 3 % de la population québécoise), mais en termes de flux annuels, leur croissance est très rapide : les entrées nettes s'élevaient à 13 000 en 2016 et à 61 000 en 2019, soit près de cinq fois plus en trois ans. En 2019, ces entrées de non-permanents étaient donc 50 % plus importantes que celles des immigrants permanents (61 000 contre 41 000).

Il existe deux grands types d'immigrants temporaires : les travailleurs et les étudiants internationaux admis à résider au Québec pour une durée déterminée; auxquels il faut ajouter les demandeurs d'asile. Ces trois types d'immigration temporaire sont régis pour l'essentiel par le gouvernement fédéral.

Les conditions d'entrée et le profil des travailleurs temporaires sont déterminés par une réglementation particulièrement complexe, tant pour l'employeur que pour le candidat (à tel point que *Montréal International* offre quatre formations sur l'obtention du permis de travail temporaire). Il existe deux grands programmes permettant à des travailleurs étrangers d'obtenir le droit de travailler temporairement au Canada : le programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET), le seul qui requiert un certificat d'acceptation du Québec (délivré par le MIFI) et le programme de mobilité internationale (PMI). Alors que le PTET a gardé depuis 2011 des effectifs quasi constants, le PMI (dans lequel le

Québec n'intervient pas) a doublé ses effectifs, et représente les 2/3, voire les 3/4 du total des travailleurs temporaires. En 2016, ces derniers formaient déjà le groupe le plus nombreux parmi les résidents non permanents, soit 54 % contre 34 % pour les étudiants étrangers et 12 % pour les demandeurs d'asile. Au cours de la période 2016-2021, ce sont surtout ces derniers qui ont connu une forte hausse : leur nombre a quintuplé, alors que celui des travailleurs étrangers doublait (avec un nombre quasi identique pour les étudiants internationaux).

Il nous semble évident que le Québec devrait obtenir des pouvoirs accrus, voire les pleins pouvoirs, lorsqu'il s'agit de choisir les travailleurs temporaires qu'il entend accueillir. Le problème que posent ces derniers est qu'ils représentent un remède temporaire à un processus structurel, celui du vieillissement de la population et de son corollaire la pénurie de main d'oeuvre. Ce vieillissement et cette pénurie varient d'une province à l'autre, et il serait normal que ce soit la province concernée qui décide du niveau et du profil de cette immigration temporaire. Un tel rapatriement devrait d'ailleurs permettre de raccourcir les délais beaucoup trop longs lors de la gestion des dossiers (huit mois en moyenne, alors qu'il s'agit de trouver une solution rapide à un problème ponctuel : les risques de décalage entre le profil des emplois vacants et celui des travailleurs temporaires lors de leur l'arrivée sont réels.

En outre, il ne faut pas négliger les effets pervers de cet « emplâtre » temporaire, à savoir que cela contribue trop souvent à maintenir en vie des secteurs et des entreprises à faible productivité, condamnées à long terme à la disparition. Cela vaut d'ailleurs également pour l'immigration permanente. Pour lutter contre les pénuries de main d'oeuvre, il faudrait plutôt accroître la productivité, promouvoir l'activité des personnes de 60 ans et plus, et augmenter les salaires dans les secteurs souffrant de ces pénuries.

En ce qui concerne les étudiants internationaux également, le Québec devrait pouvoir accroître sa capacité d'intervention. Ces étudiants représentent théoriquement un très bon levier pour renforcer la présence du français au Québec, mais dans la réalité, ils renforcent plutôt celle de l'anglais : en 2019, 58 % des étudiants internationaux inscrits au niveau collégial l'étaient dans un collège anglophone, et 43 % de ceux inscrits au niveau universitaire l'étaient dans une université anglophone. À cet égard, il nous semblerait opportun d'examiner dans quelle mesure on pourrait réserver le Programme d'expérience québécoise (qui facilite l'accès à la résidence permanente) aux seuls étudiants ayant étudié au Québec en français.

Quant à la gestion des demandes d'asile, tout comme pour les travailleurs temporaires et les étudiants internationaux, puisque ce type de résidence temporaire peut conduire à la résidence permanente il serait logique que le Québec puisse décider du niveau et du profil de ces demandeurs d'asile. Cela nous semble d'autant plus évident qu'il s'agit-là du domaine de l'humanitaire, et que donc il revient au Québec de décider comment il veut (et peut) être « humanitaire ».

Pour que l'immigration temporaire ne contribue pas à fragiliser la présence du français, aussi bien dans l'espace public que dans l'espace privé, il faudrait que le pourcentage de francophones parmi ces immigrants soit au moins égal au pourcentage de francophones dans la population d'accueil. Tant pour les travailleurs temporaires que pour les étudiants internationaux et les demandeurs d'asile, on est loin du compte. Il nous semble qu'un tel constat devrait suffire à justifier une intervention croissante du Québec dans la gestion de cette immigration temporaire.

## **Conclusion**

En guise de conclusion, nous nous permettons humblement de dégager quelques implications « politiques » des résultats de notre analyse.

1. Si le Québec entend maintenir la très faible croissance démographique qu'il connaît actuellement, il serait nécessaire d'augmenter chaque année de quelque 3000 le nombre annuel d'immigrants permanents, jusqu'à un niveau aux alentours de 58 000 (cela pour compenser la diminution de l'accroissement naturel, qui sera bientôt proche de zéro).
2. Puisque dans un avenir prévisible la présence du français est assurée en dehors de la région métropolitaine de Montréal, tant pour l'utilisation dans l'espace privé que dans l'espace public, il faut se concentrer sur des mesures qui promeuvent, directement ou indirectement, la présence du français dans la région de Montréal, où se concentre d'ailleurs la grande majorité des immigrants. Ce ne sont d'ailleurs pas les 8 millions de Québécois qui accueillent et ont pour mission d'intégrer les immigrants, mais les 4 millions de Montréalais.
3. Il serait vain de recourir à l'immigration pour tenter de maintenir le poids démographique du Québec au sein de l'ensemble canadien. Cela entraînerait le Québec dans une spirale sans fin (et obligerait à plus que doubler le nombre d'immigrants dès 2024).
4. Comme il a été démontré (par l'OQLF/StatCan) que « jouer » sur le niveau et le profil de l'immigration économique (seul domaine sur lequel le Québec peut agir

plus ou moins librement) ne freine que faiblement la tendance au déclin du français (aussi bien dans l'espace public que dans l'espace public), il importe à la fois de maximiser la présence du français parmi ces immigrants et d'agir sur le pourcentage de francophones avant leur arrivée pour les autres types d'immigrants (ceux qui arrivent dans le cadre de la réunification des familles, les réfugiés, les demandeurs d'asile, les immigrants temporaires), c'est-à-dire viser des flux très majoritairement francophones, avec un pourcentage élevé de jeunes enfants (plus aisément « francisables »).

5. Veiller à ce que la majorité des immigrants proviennent de pays francophones ou de pays de langue latine, et prévoir un examen de français avant leur arrivée pour les immigrants originaires des autres pays (se fier à la connaissance auto-déclarée et auto-évaluée du français est périlleux) constitueraient deux mesures qui minimiseraient l'impact négatif de l'immigration sur la présence du français, tant dans l'espace privé que dans l'espace public.
6. D'une manière générale, il importe de souligner que si chaque mesure visant à renforcer la présence du français n'a qu'un impact marginal lorsque prise individuellement, on peut espérer qu'en combinant un ensemble de mesures on parvienne à obtenir un impact significatif, permettant éventuellement de renforcer la présence du français dans l'espace public.
7. Toutes ces mesures impliquent que le Québec obtienne la pleine gestion de ses flux d'immigration (permanente et temporaire), sauf sans doute pour ce qui concerne la dimension sécuritaire.
8. La promotion du français auprès des immigrants (et auprès de la population d'accueil...) implique que nous abandonnions le principe de personnalité (chaque personne choisit librement la langue qu'il utilise dans l'espace public) au profit du principe de territorialité : sauf exception (les « ayant-droits » anglophones), chaque personne doit utiliser dans l'espace public la langue officielle ou la langue majoritairement utilisée par la population d'accueil, principe en vigueur dans toutes les sociétés d'immigration, sauf dans la région de Montréal.
9. L'ensemble de ces mesures permettrait peut-être de freiner, voire renverser, la tendance au déclin de l'utilisation du français dans l'espace public, mais ne conduirait pas à renverser la tendance au déclin du français dans l'espace privé, tendance largement dominée par le comportement de fécondité. Or, dans une perspective de moyen et long terme, dans une perspective générationnelle, la langue parlée au sein du ménage est cruciale, car cette langue devient presque toujours la langue des enfants. Dans la région de Montréal, on observe et continuera à observer un écartèlement croissant entre le français de moins en moins utilisé « à la maison » et le français resté plus ou moins majoritaire dans

l'espace public. Peut-on concevoir une société soumise durablement à un tel comportement quasi schizophrénique ? Comment réagiront les immigrants (et les Anglophones) lorsqu'ils constateront que le français est minoritaire, ce qui est sur le point d'advenir sur l'île de Montréal (et le sera dans une ou deux générations dans l'ensemble de la région métropolitaine - à peine 60 % dès 2036 selon les prévisions de Statistique Canada) ? D'autres sociétés d'immigration vivent également cet écartèlement, sans cependant devoir se préoccuper de la pérennité de la langue utilisée dans l'espace public, car dans ces sociétés prévaut (juridiquement ou démographiquement) la « loi du sol », c'est-à-dire le principe de territorialité.

### Références bibliographiques

Boudarbat, B. et G. Grenier (2014). *L'impact de l'immigration sur la dynamique économique du Québec. Rapport remis au Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI)*, Montréal.

Clark, W. A. V. (1998). « *Mass migration and local outcomes : Is international migration to the United States creating a new urban underclass ?* », *Urban Studies*, 35(3) : 371-383.

Institut de la statistique du Québec (2021a), *Le bilan démographique du Québec. Édition 2021*, Québec.

Institut de la statistique du Québec (2021b), *Mise à jour des perspectives démographiques du Québec et des régions, 2020-2066*, Québec.

Marois, G. (2008), *La « migration de remplacement » au Québec : à quel point peut-on compter sur l'immigration pour contrer les problèmes démographiques appréhendés ?*, Montréal, Université de Montréal, Département de démographie, mémoire de maîtrise.

Office québécois de la langue française (2021), *Scénarios de projection de certaines caractéristiques linguistiques de la population du Québec (2011-2036)*, Montréal.

Statistique Canada (2017), *Projections linguistiques pour le Canada (2011 à 2036)*, Ottawa.

Statistique Canada (2019), *Projections démographiques pour le Canada (2018 à 2068), les provinces et les territoires (2018 à 2043)*, Ottawa.

Termote, M. (2002), « *La mesure de l'impact économique de l'immigration internationale. Problèmes méthodologiques et résultats empiriques* », Cahiers québécois de démographie, 31(1) : 35-67.

Termote, M. (2011), « *The Efficiency of Immigration and Integration Policies* », Population Review, 50(2) : 90-108.

Termote, M. (2022). *Forces et faiblesses des indicateurs linguistiques*, communication présentée au Colloque « Quels indicateurs linguistiques et à quelles fins ? Regard interdisciplinaire sur la « mesure » de l'évolution de la situation linguistique et de l'usage du français au Québec », Québec.

Tossou, A. (2003), *Impact démographique et performances économiques des immigrants: une approche régionale au Québec (1976-1996) et au Canada (1996)*, Montréal, Université de Montréal, Département de démographie, thèse de doctorat.